

Le mini Max' est disponible à la mairie en libre service, à la médiathèque, la garderie, la boulangerie et la cabane à livres.

**Boulangerie - Commerce Multi Services POULY**

Tél. 02 99 06 70 48  
Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30. Les dimanches de 7h30 à 13h. Fermé les mercredis.

**Les Restos du Cœur**

La Côtélais, Montfort-sur-Meu : le jeudi de 9h à 12h  
Tél : 02 99 07 13 89

**Permanence Gendarmerie de Plélan-le-Grand**

Mercredi et samedi : 14h à 18h  
Tél : 02 99 06 81 05

**Concours de pétanque**

En triplettes formées, venez participer à ce concours le 27 mai au terrain de pétanque de Maxent.

Vous pourrez vous inscrire sur place à partir de **13h15** et le jet du bouchon sera à **14h**.

Boissons et petite restauration sur place.

**Fêtes des écoles :**

Ecole Saint Joseph, le 17 juin à l'espace Arbenn.  
Ecole les Gallo Peints, le 23 juin à l'espace Arbenn.

**Club la Corbeille :**

Concours de palets le 7 juin à 13h30 au terrain des sports.



# Le mini Max'

## REPAIR CAFE

Samedi 3 juin - Espace Arbenn à partir de 9h

**Pourriez vous nous définir ce qu'est le Repair café ?**

L'idée des Repair café est née à Amsterdam en 2010. Les fondateurs ont souhaité "aménager partout des lieux de rencontre ouverts à tous, ou les habitants du quartier ou du village pourraient venir réparer leur matériel en mauvais état sous la conduite de gens du métier dans une ambiance conviviale. Petit à petit le concept s'est développé dans beaucoup de pays dont la France et notamment à Rennes. La directrice du CCAS de Rennes en a parlé aux bénévoles et un petit groupe s'est formé en 2016.

**Comment avez vous eu l'idée de mettre en place cette animation ?**

Le noyau de bénévoles s'est donné alors comme objectifs :  
- de réparer ensemble  
- se rencontrer et apprendre à se connaître autrement  
- permettre d'économiser et de sensibiliser à l'anti-gaspillage

**Quels types d'appareils êtes vous en mesure de réparer ?**

Les objets qui peuvent être réparés sont les petits appareils électroménagers, les petites réparations d'ordinateurs portables, du matériel HI-FI, du petit matériel de jardinage, de la menuiserie, de l'apprentissage à la couture

**Si l'on veut se joindre à vous, quelles sont les compétences requises ?**

Pour se joindre à nous, il suffit d'être d'accord avec les objectifs et, soit faire partie de l'équipe d'accueil, soit se lancer dans les réparations selon ses souhaits et ses compétences. Vous pouvez appeler l'Interval au 02 99 06 88 90 ou venir nous rencontrer lors d'un repair café.

**Sur quelles communes intervenez-vous ?**

Les Repair cafés ont lieu le premier samedi du mois de 9H00 à 11H30 dans la salle attenante à la maison des maîtres de l'école publique de Plélan le Grand et deux à trois fois par an dans les communes environnantes, Paimpont, Treffendel, Monterfil. Le prochain aura lieu à Maxent le samedi 3 juin.



**SMICTOM : collecte de déchets**

**Bac vert** le mardi 23 mai et le mercredi 31 mai, les mardis 6 et 13 juin.

**Bac jaune** le jeudi 25 mai et le jeudi 8 juin.

**Sortir les bacs la veille**, (horaires de passage variables) poignées vers la rue, couvercles fermés.

**INFORMATION OFFICIELLE DE VOTRE MAIRIE**



**CCAS**

Comme chaque année, le niveau de veille saisonnière du Plan Canicule est déclenché du 1er juin au 15 septembre.

Le Centre Communal d'Action Sociale assure la continuité du registre nominatif « Plan Canicule ». Les fiches d'inscription sur le registre sont disponibles à l'accueil de la mairie. Suivant le niveau de mise en garde et sur directives des services de la Préfecture, les membre du CCAS seront chargés de contacter les personnes inscrites, en fonction d'un secteur géographique défini.  
Contact 02 99 06 70 15  
Permanence de l'adjointe aux affaires sociales le mardi de 10h à 12 heures



## MAXENT D'AUTREFOIS

Pour compléter notre album, nous recherchons des photos sur le marché aux veaux, les commerces dans les villages et dans le bourg, les fêtes de Maxent (courses cyclistes, fanfare, fête foraine, fêtes intervillages, théâtre...), les travaux agricoles. Tous les documents que vous possédez et qui racontent un moment de la vie dans **les années 1930-1970** nous intéressent.

N'oubliez pas d'indiquer votre nom au dos du document afin que vous puissiez le récupérer.

Nous vous remercions pour votre participation.

## JOURNÉE CITOYENNE SAMEDI 10 JUIN 2023

- 10h : rencontre citoyenne avec la population et les élus en salle polyvalente, suivi d'un moment de convivialité
- 14h30 : Après-midi nettoyage organisé par le Conseil Municipal des Jeunes, rendez-vous espace Abenn.
- 16h30 : Moment de convivialité.

## CONCERT MUSIQUE CLASSIQUE

Samedi 24 juin à 20h, église de Maxent, Marina Saïki, née en 1995 au Japon, vous propose un concert de piano.  
Au programme : Mendelssohn, Brahms, Scriabine  
Tarifs : Habitants de Brocéliande Communauté 10,00 € -  
Hors Brocéliande Communauté 15,00 € -  
Gratuit pour les moins de 15 ans.



**Maxent d'autrefois...  
Transmettons nos souvenirs**

Ateliers proposés par le Centre Communal d'Action Sociale

Prochain atelier le mardi 6 juin à 16 heures  
Salle du conseil municipal - Mairie de Maxent

N'hésitez pas à apporter avec vous objets, photos, records d'ancienneté, etc.

## ENQUÊTE PUBLIQUE : PARC ÉOLIEN

Par arrêté, le préfet informe les habitants de MAXENT, BAULON, BOVEL, LA CHAPELLE-BOUEXIC, LOUTEHEL, PLÉLAN-LE-GRAND, SAINT-THURIAL, TRÉFFENDEL et VAL-DANAST, qu'une enquête publique sera ouverte du 5 juin 2023 (9h) au 5 juillet 2023 (12h), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS MAXENT 2 en vue d'exploiter un parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Maxent.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- en mairie de MAXENT (version papier) aux heures suivantes : les lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique sera mis à disposition du public :

- au point numérique de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique

35026 RENNES Cedex 9, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02 21 86 24 79

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la SAS MAXENT 2, 74 rue du Lieutenant de Montcabrier, ZAC de Mazéran 34500 BÉZIERS.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- en mairie de MAXENT sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse suivante : Mairie de MAXENT -2, rue du Prélois 35380 MAXENT ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr) (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique – PARC EOLIEN MAXENT 2 »).

Madame Sophie LE DREAN-QUENECHDU, docteur vétérinaire, docteur en biologie, est désignée par le président du Tribunal administratif de Rennes pour remplir les fonctions de commissaire enquêtrice et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête : à la mairie

- lundi 5 juin 2023 de 9h à 12h,
- samedi 10 juin 2023 de 10h à 12h,
- jeudi 22 juin 2023 de 9h à 12h,
- vendredi 30 juin 2023 de 14h à 17h,
- mercredi 5 juillet 2023 de 9h à 12h.

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral

## ENQUÊTE PUBLIQUE : EAUX ET VILAINE

Afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, l'EPTB Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO).

Ce programme de restauration est financé dans le cadre du contrat territorial par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, le SMG Eau 35 et les EPCI situés sur le territoire de l'UGVO. Il est mis en œuvre avec l'accord des propriétaires riverains et des exploitants agricoles. Afin de pouvoir allouer des fonds publics sur des propriétés privées, Eaux & Vilaine a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG). L'enquête publique a lieu du mardi 9 mai 2023 (9h00) au vendredi 9 juin 2023 (12h00) et concerne l'ensemble du territoire d'intervention de l'UGVO, à savoir 105 communes sur le département d'Ille-et-Vilaine et communes sur le département des Côtes d'Armor.

Monsieur Philippe BOUGUEN, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants dans les mairies de :

- Mairie de Guichen - Hôtel de Ville - Place Georges Le Cornec, le mardi 9 mai de 9 à 11h
- Mairie de Gévezé - Espace des Droits-de-l'Homme, le vendredi 12 mai de 15 à 17h
- Mairie d'Iffendic - Place de l'Église, le mercredi 24 mai de 14 à 16h
- Mairie de Trémoré - Place de la Mairie, le vendredi 26 mai de 14h30 à 16h30
- Mairie de Guipry-Messac - 2 rue Saint-Abdon, le lundi 5 juin de 15h30 à 17h30
- Mairie de Saint-Aubin-d'Aubigné - 4 place de la Mairie, le vendredi 9 juin de 10 à 12h

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général seront mises à disposition du public en format papier sur ces communes pendant toute la durée de l'enquête. Elles sont également consultables sur les sites internet des préfectures : d'Ille-et-Vilaine (<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>), et des Côtes d'Armor (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>).

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez contacter Eaux & Vilaine : UGVO - 3, allée de la Grande Egalonne - 35740 PACE / [laetitia.citeau@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:laetitia.citeau@eaux-et-vilaine.bzh).

### Assemblée générale de l'Inter'Val Samedi 3 juin à 9h30 à la salle polyvalente 9h30 Accueil café

10h00 Rapport moral et financier

11h00 Forum des activités

12h00 Election du CA

12H30 Apéro convivial et jeux

Ouvert  
à tous

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales :

La minorité n'a pas souhaité s'exprimer sur l'édition 27 de mai / juin 2023